



LA FEUILLE DES HERBETTES

Avril 2024

Journal de la commune de Sullens

Message de la Municipalité

A fin 2020, nous avons reçu une pétition afin de créer un cheminement sécurisé entre le quartier de Moille-Sullaz et le chemin du Battoir. Après étude de la situation et tests de vitesse, ainsi qu'au vu de la construction de nouvelles habitations, nous avons jugé utile de donner une suite favorable à cette demande. Le crédit d'étude y relatif a été admis par le Conseil communal. Les travaux proprement dits devront être approuvés par notre législatif d'ici la fin de l'année et suivront ensuite rapidement, soit au plus tard début 2025.

Autres travaux, autre raison. Ceux qui prennent le car postal devant la bibliothèque ont pu se rendre compte des activités de démolition dans le local commercial du rez. Ceci est dû à un dégât d'eau important provoqué par une fuite sur une conduite d'eau froide dans la chape. Toute l'enveloppe interne doit être démontée pour ensuite être reconstruite. L'assurance y relative prendra en charge les coûts très importants de ces travaux. Les travaux se feront en deux étapes, ce qui permettra en principe à l'entreprise locataire de rester dans les locaux mais sur une surface réduite.

Le projet PECC relatif à une étude individuelle des besoins en énergie photovoltaïque, ayant pour but d'être relativement autonome au niveau de sa propre consommation électrique, a rencontré un franc succès. En effet, après la séance publique, plus de 50 propriétaires se sont inscrits auprès du bureau d'étude.

Après ces nouvelles réjouissantes, en voici de plus négatives. Le projet de rénovation de l'auberge a été mis en pause, ceci du fait d'une explosion des coûts de construction, qui passent de 4' à près de 6' millions de francs, et de la résiliation du mandat de l'architecte engagé. Vous trouverez des explications plus détaillées en page 2.

Nous avons pu constater avec satisfaction que les Conseillères et Conseillers ont entendu nos arguments et qu'ils nous soutiennent dans nos démarches. Il a également été souhaité que nous trouvions une solution sur la base des nombreuses idées qui nous ont été avancées lors de cette séance. Nous nous y emploierons.

Afin de terminer sur une note positive, je vous propose d'inscrire la nouvelle «Fête d'été» sur vos agendas. Des activités sont prévues pour petits et grands. Parlez-en autour de vous. Vous trouverez tous les détails en page 8.

Christian Gozel, Syndic

Sommaire

Politique locale.....	2
Vie locale	
• Statistiques de la population et état civil.....	3
• Vandalisme sur nos places de jeux.....	3
• Recherche patrouilleurs/patrouilleuses scolaires.....	3
• Conseil pratique PECC et mises à l'enquête.....	4
• Avis de recherche : frelons asiatiques et nids.....	4
• Prévention contre les nuisances sonores.....	4
• Piscine privée et bassin d'agrément.....	5
• Demoussage des toits, desherbage des terrasses.....	5
• Déchetterie : bouteilles de lait en PET dans le container de PET.....	6
• Registre communal des entreprises.....	6
• Passeport-vacances et Table au bistrot.....	6
• Chiens et espace public.....	7
Vie intercommunale.....	7
Agendas.....	8

Administration

Rue du Château 2
1036 Sullens
021 731 33 34

Greffe :
greffe@sullens.ch
Contrôle des habitants :
controle.habitants@sullens.ch

Horaires :
Lundi de 14h00 à 18h30
Mercredi de 8h00 à 11h30
Vendredi de 8h00 à 11h30

Conseil communal de Sullens

Séance du 18 avril 2024

En vertu des articles 107 et 109 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques), droit de référendum et affichage des objets traités, nous vous communiquons les décisions du Conseil communal.

Préavis 1/2024

Demande d'un crédit d'étude pour le chemin de Moille-Sullaz

Préavis adopté

Les citoyens peuvent consulter ces préavis au greffe municipal pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune www.sullens.ch

Dates des prochaines séances du Conseil communal

- jeudi 6 juin 2024 à 18h30
- jeudi 3 octobre 2024 à 19h30
- mercredi 11 décembre 2024 à 19h00

Prochaines votations fédérales

- 9 juin 2024
- 22 septembre 2024
- 24 novembre 2024



Auberge : situation du projet de transformation

Dépenser les deniers publics dans le vide - c'est ce que chaque Municipalité redoute. Malheureusement, cela nous est arrivé ! Et en plus pour le projet principal de législature, à savoir la rénovation de l'auberge. Le Conseil communal en a été informé lors de la séance du 18 avril dernier.

Voici un résumé de la situation :

- Le projet et le crédit de construction y relatif devaient tenir dans une enveloppe de CHF 4 millions - rappelé à plusieurs reprises à l'architecte.
- Après 2 ans d'étude, l'architecte a émis une nouvelle estimation à CHF 5,8 millions. Ceci quelques jours avant la mise à l'enquête prévue du projet, soit fin février 2024 et de plus, sans les soumissions rentrées.
- Comme le bâtiment ne peut guère être estimé à plus de CHF 4 millions après travaux, au niveau assurance incendie, ce projet n'est plus viable.
- Les frais d'étude engagés à ce jour sont perdus.

Aucun changement fondamental n'ayant eu lieu entre 2022 et ce jour, pourquoi cette nouvelle estimation n'a-t-elle pas été déposée plus rapidement, soit dès 2022/2023 ?

Dès lors, et afin de minimiser la perte à la charge de la Commune, les mesures suivantes s'imposaient :

- Résiliation du mandat d'architecte.
- Annonce à la protection juridique qui a engagé un avocat externe afin de déterminer les responsabilités de l'architecte.

En l'état, il est impossible de publier des chiffres, ceux définitifs n'étant pas encore connus (facture de l'architecte non établie au moment de la rédaction de la présente), mais nous parlons de plus de CHF 300'000.-.

Nous n'allons cependant pas nous cacher derrière d'éventuelles responsabilités de tiers, et avons proposé au Conseil communal de déléguer la Commission de gestion afin de contrôler la chronologie des prises de décisions de la Municipalité et de leurs justifications. Vous en serez informés.

Suite à la séance du Conseil communal, nous avons pris acte qu'il était indispensable de trouver un autre moyen afin de pérenniser l'auberge. Toutes les options sont ouvertes et nous allons tout mettre en œuvre afin de trouver une solution *réalisable* à un coût *raisonnable*.

Votre Municipalité



Impressum

Editeur: Commune de Sullens - **Imprimerie:** PaperForms, Villars-Ste-Croix - **Direction:** Municipalité de Sullens - **Mise en page:** Nathalie Martin (NM) - **Prochaine parution:** environ dix jours après le prochain Conseil communal - **Site internet:** www.sullens.ch - **Email:** journalDeSullens@gmail.com

Etat civil

Naissances

Lucie Joss
le 19 décembre 2023

Alix Brohard
le 9 janvier 2024

Chelsea Bigler
le 27 février 2024

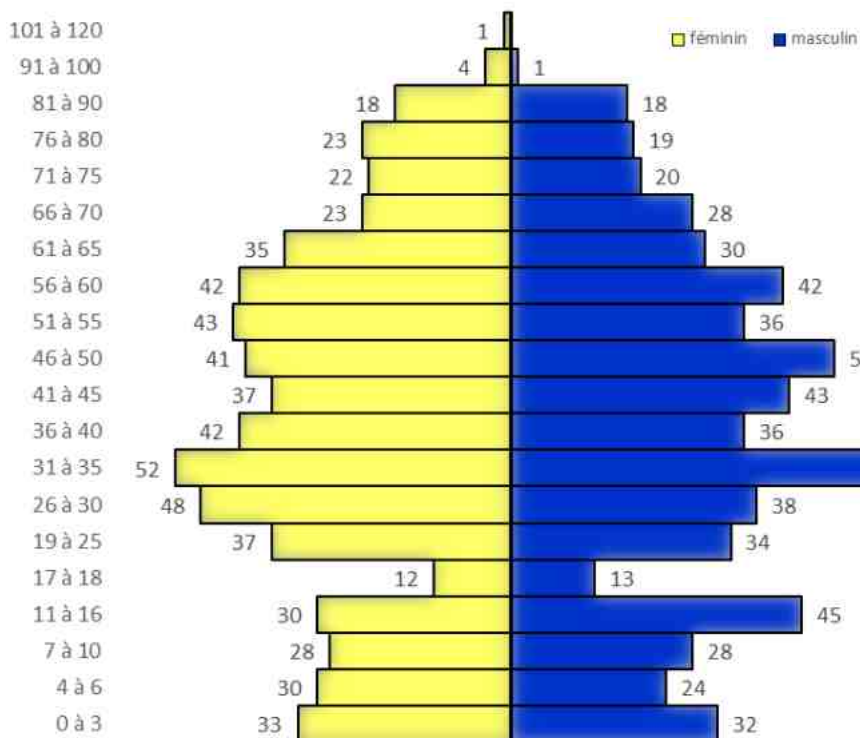
Kynthia Party
le 30 mars 2024

Décès

Roland Behn
le 17 décembre 2023

Frédy Guéra
le 28 janvier 2024

Statistiques de la population



Population de Sullens au 31 décembre 2023

Vandalisme sur nos places de jeux

La Municipalité a constaté à plusieurs reprises des déprédations intentionnelles ou pas sur les installations sportives et ludiques des deux places de jeux.

Nous rappelons que ces équipements mis à disposition doivent être utilisés respectueusement afin que les enfants du village puissent en profiter pleinement et en sécurité.

En cas de casse malencontreuse ou tout autre problème, veuillez en informer l'administration communale.

Nous osons espérer que ce type d'événement restera isolé et que chacun saura trouver son bonheur sur ces aires de jeux.

La Municipalité



Recherche patrouilleurs/patrouilleuses scolaires

Afin de compléter notre équipe, nous sommes à la recherche de :

patrouilleurs-euses scolaires.

Placés sous l'autorité de la Municipalité, leur rôle est d'assurer la sécurité des enfants au passage piétons en face de la boulangerie.

Pour cela, se trouver à l'endroit indiqué avant le début de l'école et à la fin des cours. Etablir un dialogue

amical avec les enfants et contribuer ainsi à l'éducation routière. Inciter également les adultes à adopter un comportement exemplaire.

Activité rémunérée
Formation d'environ 1h00

Pour plus de renseignements :
controle.habitants@sullens.ch
ou 021 731 33 34 (touche no 2).



Conseil pratique PECC

Subventions cantonales - Nouveautés 2024

Augmentation des subventions pour les pompes à chaleur sol-eau (M06) ainsi que les installations air-eau (M05) et sol-eau de grande puissance (M06)

Pour plus d'informations :
www.vd.ch/environnement/energie/subventions-programme-batiments

Mises à l'enquête

Un dossier complet et conforme devra être transmis au service de l'urbanisme de l'administration communale au plus tard, le 3 juin 2024 pour une mise à l'enquête publique du 15 juin au 14 juillet 2024.

Tous les dossiers arrivés après cette date seront bien sûr traités et analysés comme à l'accoutumée.

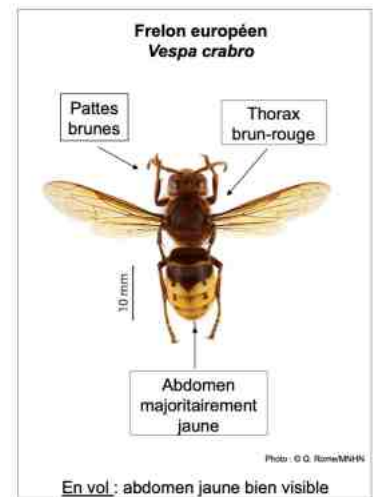
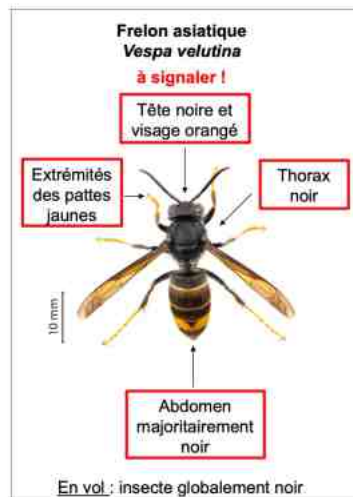
Pour une mise à l'enquête publique dès le 18 août, un dossier complet et conforme devra être transmis au service de l'urbanisme au plus tard, le 5 août 2024.

Avis de recherche : frelons asiatiques et nids

La présence du frelon asiatique est une menace pour la biodiversité et l'apiculture, car il se nourrit d'insectes indigènes et d'abeilles domestiques dont il peut décimer la colonie.

La découverte de tout nid ou individu suspect doit être signalée sur www.frelonasiatique.ch en ajoutant si possible des photos de qualité. Chacun est appelé à la vigilance en cas de suspicion. Il est impératif de ne pas s'approcher trop près du nid, ni d'essayer de détruire la colonie soi-même.

Communiqué de l'Etat de Vaud
 Direction générale de l'environnement (DGE)
 Division biodiversité et paysage



Prévention contre les nuisances sonores

Message de www.votrepolice.ch

Avec l'arrivée des beaux jours, les activités extérieures vont se multiplier. Certaines vont se prolonger tard et créer une recrudescence de décibels.

Huit propositions pour bien cohabiter :

- Diminuer le bruit dès 22h00
- Aviser les voisins lors d'une fête privée
- Éviter les jeux bruyants en soirée
- Moins de basses et de volume
- Le soir, parler à voix basse à proximité d'habitations
- Éviter de claquer les portières de voiture
- Ne pas laisser tourner le moteur inutilement à l'arrêt
- Ne pas déplacer des meubles en les poussant

**Le respect des uns + La tolérance des autres
 = L'esprit de bon voisinage**



Deux extraits du règlement communal de police, disponible sur www.sullens.ch/officiel/reglements

Article 19 - Travaux bruyants
 (usage des tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres outils à moteur)

INTERDITS
 pendant les jours de repos public
 les autres jours entre 12h00 et 13h00
 et entre 19h00 et 8h00.

Article 20 - Instruments et appareils sonores

AUTORISES entre 22h00 et 7h00
 seulement dans les habitations et pour autant que le bruit ne puisse être perçu de l'extérieur.
 (sauf exception pour spectacles et manifestations publiques).

Piscine privée et bassin d'agrément

Autorisation et mise à l'enquête

La Municipalité autorise l'installation de piscines hors-sol et démontables sans autorisation communale pour des bassins jusqu'à 5 m³. Au-delà de 5 m³ ou pour toute piscine enterrée ou semi-enterrée, une procédure de mise à l'enquête doit être établie.

Evacuation des eaux utilisées pour la baignade et le nettoyage des installations

L'Etat de Vaud met à disposition sur son site www.vd.ch la directive cantonale DCPE 501 qui concerne l'assainissement des piscines et des bassins d'agrément (ci-dessous trois extraits).



Extraits de la directive DCPE 501 - 4. Principes d'évacuation des eaux

<p>Vidange des eaux de baignade</p> <p>La désinfection, généralement réalisée à base de produits chimiques, permet de limiter le développement d'algues et de bactéries. Les dosages prescrits doivent être scrupuleusement respectés.</p> <p>Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant au minimum 48 heures avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore, notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV).</p> <p>La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel. Elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires.</p>	<p>Rinçage des filtres</p> <p>Les eaux de rinçage des filtres seront évacuées dans un collecteur d'eaux usées. En effet, les déchets et la matière organique retenus ne doivent en aucun cas parvenir dans un cours d'eau, où leur décomposition contribuerait à un appauvrissement de la teneur en oxygène dissous, élément nécessaire à la vie aquatique.</p> <p>Nettoyage des bassins</p> <p>Les bassins feront de préférence l'objet d'un nettoyage mécanique, à l'aide d'une brosse ou d'un jet à haute pression.</p> <p>Si l'utilisation de produits chimiques s'avère nécessaire (eau de Javel, détartrant, etc.), il est impératif de respecter le dosage prescrit par le fournisseur (pas de surdosage inutile) et d'évacuer les eaux de nettoyage aux eaux usées.</p>
--	---

Démoussage des toits, désherbage des terrasses... Mise en garde contre les travaux illégaux

Chaque année à l'approche de la période estivale, des entreprises proposent divers travaux d'entretien aux propriétaires. Mais attention aux infractions : utilisation de produits chimiques non autorisés (comme eau de javel ou soude caustique), pas de permis d'utilisation de produits phytosanitaires pourtant soumis à la législation suisse, pas de récupération des eaux de lavage ...



Ces travaux illégaux sont régulièrement la cause d'importantes atteintes à l'environnement et génèrent de graves pollutions des cours d'eau.

Par conséquent, **tout propriétaire sollicité est prié de refuser ce genre de proposition. Dans le cas contraire, il sera également tenu responsable en tant que commanditaire des travaux.**

Dans la mesure du possible, il est recommandé de procéder à un nettoyage mécanique à l'eau ou de s'adresser à l'inspection des produits chimiques.



Déchetterie : les bouteilles de lait en PET dans le container de PET

Afin de promouvoir l'économie circulaire, l'industrie laitière passe progressivement du PE (polyéthylène) au PET pour les bouteilles de lait. Le changement se fera petit-à-petit et prendra du temps. Pendant cette phase de transition, les deux matériaux d'emballage du lait (PET et PE) seront sur le marché.

Le PET présente quelques avantages par rapport au PE. Mais la bouteille à boissons en PET est surtout le seul emballage alimentaire en Suisse pour lequel il existe un cycle fermé.

Les bouteilles à boissons en PET dans lesquelles ont été conditionnés des produits laitiers peuvent être collectées avec le PET depuis janvier 2024.



Registre communal des entreprises

La Municipalité rappelle que selon la Loi sur l'Exercice des Activités Economiques (LEAE) et son Règlement d'application (RLEAE), **toute entreprise** qui a une activité économique indépendante exercée en vue d'un revenu régulier, **quelle que soit sa forme juridique**, doit s'inscrire au Registre communal des entreprises au moyen du formulaire se trouvant sur le site internet

www.sullens.ch/pratique/entreprises.

Il est obligatoire que ce registre soit à jour, c'est pourquoi nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Table au bistrot

Pro Senectute Vaud, avec le soutien de la commune de Sullens, vous propose de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse, autour des Tables au Bistrot organisées par des bénévoles.

Mme Maria Primiceri vous accueille à l'Auberge communale de Sullens pour partager un savoureux moment et faire de nouvelles connaissances.

Lieu	Auberge communale Rue du Château 1, Sullens
Horaires et dates	A midi, les dimanches 26 mai, 30 juin, 25 août, 29 septembre, 20 octobre, 24 novembre, 29 décembre
Participation	CHF 20.-- plat et dessert (hors boissons)
Renseignements et inscriptions	Mme Maria Primiceri au 078 603 42 00 jusqu'au vendredi précédant le repas

Cette activité est partiellement subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales car elle favorise tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.

Passeport-vacances

Cet été, deux activités auront lieu à Sullens :

Atelier d'impression personnalisée :

Viens découvrir cette nouvelle technique d'impression à chaud qui s'appelle la sublimation.

Atelier de personnalisation à choix sur une tasse, un porte-clé, un tapis de souris ou autres.

Au milieu de l'activité, une collation sera offerte.

Pour 12 participants de 9 à 15 ans,

Animatrice	Yasmine
Quand	mercredi 10 juillet et jeudi 15 août 2024
Durée	de 9h00 à 12h00
Lieu	Administration communale rue du Château 2, Sullens

Zumba et yoga :

Viens t'éclater, te défouler et danser sur les rythmes de salsa, hip-hop, etc... Bref, viens faire de la Zumba !

Gagne en souplesse, confiance en toi, concentration et respiration... Bref, viens faire du yoga !

Prends ta tenue de gym pour être plus à l'aise. Une collation entre la zumba et le yoga est offerte.

Pour 18 participants de 9 à 15 ans,

Animatrice	Mme Endy Tenore
Quand	mardi 6 août 2024
Durée	de 9h00 à 11h30
Lieu	Grande salle de Bousens rue du Village 2, Bousens

Chiens et espace public

Nous vous rappelons que :

- les chiens doivent être tenus en laisse sur les places de jeux.
- Afin d'améliorer la qualité de notre espace public, les propriétaires de chien(s) doivent ramasser les déjections de leur animal et les jeter dans les endroits prévus à cet effet.

• Depuis 2019, les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps dans les pâturages occupés par du bétail. En effet, la non divagation des chiens dans les prés évite que leurs déjections soient ingérées par le bétail, et causent d'éventuels avortements chez les bovins.



- Enfin, pour protéger la reproduction de la faune sauvage, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt et dans les prairies attenantes du 1^{er} avril au 15 juillet.

VIE INTERCOMMUNALE

Prestations proposées par le CMS du nord vaudois - ASPMAD

le centre médico social du nord vaudois et l'association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile

Pour vous, chez vous, à tout âge, on vous propose aide et soins à domicile

Santé et soins

Soins d'hygiène et confort, soins infirmiers, ergothérapie, santé de la petite enfance, santé en milieu scolaire, conseils nutritionnels...

Soutien pour la vie

Repas, courses, entretien du ménage, biotélévigilance, transports TMR, moyens auxiliaires, aide à la famille, veilles et présences...

Soutien social et psychologique

Soutien aux proches aidants, conseils et accompagnement social, centrale des solidarités...

Contact :

Téléphone : 058 450 30 30

Site internet : www.cms-vaud.ch/aspmad/



Ateliers pour faciliter l'usage des outils numériques

Qu'est-ce que c'est ? Quel but ?

Un projet commun aux associations ARASPE/ARASOL, soutenu par le Canton de Vaud dans le cadre du programme Vaud pour vous, afin d'aider toute personne à utiliser les outils informatiques actuels pour pouvoir effectuer facilement les démarches administratives ou commerciales.

Pour qui ? Toute personne, quel que soit son âge et sa situation, souhaitant développer ses compétences numériques.

Où ? De Prilly à Bercher et l'Ouest lausannois, dans un café/restaurant proche de votre domicile comme Le Postillon à Cheseaux, l'Epis Taff à Etagnières...

Quand ?

Dès maintenant.

Renseignements :

sur le site :

www.clic-ensemble.ch

par téléphone : 021 338 48 34

par email : info@clicensemble.ch



Café contact

La Communauté catholique de Cheseaux, Romanel, Sullens, Bournens et Boussens vous invite pour un café contact, à l'ancienne cure de Cheseaux (Rte de Lausanne 11)

dès 9h30, les mardis :

- 7 mai 2024
- 4 juin 2024.



Invitation du Conseil d'établissement

Les représentants des parents d'élèves du Conseil d'établissement du collège de Cheseaux-la-Chamberonne convient les parents à une rencontre

le mercredi 15 mai 2024 à 19h30

à la salle d'études du Collège de Derrière-la-Ville afin d'échanger, de s'informer et de faire des propositions relatives à la vie scolaire de leurs enfants. La réunion sera suivie d'une collation.

Calendrier des manifestations

27-28-29 juin 2024	Fête d'été organisée par SullenS'anim' Grande salle
27 et 28 juin 2024	Cinéma en plein air <i>Rio</i> (27 juin) <i>Ciao Ciao Bourbine</i> (28 juin) Terrain devant Grande salle
1 ^{er} août 2024	Fête nationale Verrée et feu

Remerciements

Au nom du RSB Handball, je tiens à remercier les personnes qui nous ont soutenus en participant à notre fête du Nouvel An et à notre loto. Ces deux manifestations se sont extrêmement bien déroulées et nous en sommes ravis.



Mathieu Cappi
Président

SULLENS

FÊTE D'ÉTÉ

27 28 29 JUIN

BBQ DRINKS

ANIMATIONS GRATUITES POUR TOUS



JEUDI 18H CORTÈGE ENFANTS AVEC FANFARE ET GUGGEN + CINE OPEN AIR "RIO"

VENDREDI 20H30 CINÉ OPEN AIR "CIAO CIAO BOURBINE"

SAMEDI DÈS 10H RALLYE ET PÉTANQUE
18H 1/4 FINALE EUROFOOT
22H DJ'

PROGRAMME COMPLET ET PLUS D'INFOS SUR WWW.SULLENSANIM.CH OU CODE QR CI-JOINT



FÊTE D'ÉTÉ

27 28 29 JUIN PROGRAMME

JEUDI 27 JUIN

18H CORTÈGE ENFANTS
AVEC FANFARE L'HARMONIE DU PONTET ET GUGGEN LAS TORTUGAS
DÉPART DU COLLÈGE DE SULLENS, ARRIVÉE GRANDE SALLE

20H CINÉ OPEN AIR "RIO"

VENDREDI 28 JUIN

15H CHÂTEAU GONFLABLE / TRAMPOLINE
15H À 17H TATOUAGES PAILLETÉS
20H30 CINÉ OPEN AIR "CIAO CIAO BOURBINE"

SAMEDI 29 JUIN
AVEC GUGGEN LAS TORTUGAS

10H-12H RALLYE
10H-20H CHÂTEAU GONFLABLE / PETIT TRAIN
11H-17H MAGICIEN CLOWN
11H-13H/14H-16H MAQUILLAGE+PLUME
12H-16H TRAMPOLINE
13H30 TOURNOI DE PÉTANQUE
17H RÉSULTAT RALLYE + TOURNOI PÉTANQUE
18H 1/4 DE FINALE DE L'EUROFOOT
22H DJ'

PLUS D'INFOS SUR WWW.SULLENSANIM.CH OU CODE QR



Dates de ramassage des déchets encombrants



En 2024,
les jeudis :

20 juin,
21 novembre,
dès 8h00.

Concerne les objets durs incinérables et non recyclables de taille supérieure à 60 cm.
Exemple : mobilier, matelas, skis, tapis, moquette, polystyrène, plastique dur.

Non pris dans les encombrants : carton, papier, appareils électriques, pneus, peintures et solvants, déchets de démolition, **sacs poubelles, bâches et sacs plastique** ainsi que les déchets de l'industrie, des commerces et de la construction.